



## COMMUNIQUE DE PRESSE

### Mesures d'aide d'urgence aux entreprises

*En cette période inédite et particulièrement délicate, la Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain a réagi de manière rapide et adaptée pour soutenir les entreprises.*

#### Les mesures mises en place par la CCPA

- **Cellule d'information et de soutien aux entreprises**
  - Relais des dispositifs mis en place par l'Etat et autres acteurs publics
  - Accompagnement au cas par cas
  
- **Moratoire sur les facturations**
  - Suspension des loyers des entreprises hébergés dans les locaux de la CCPA
  - Suspension de la taxe de séjour
  
- **Faciliter le paiement des aides**
  - Paiement accéléré des subventions aux commerces et artisans d'art
  - Mesures de simplification administrative pour faciliter de versement des aides

- **Sécurisation des entreprises et des zones d'activités**

En cette période de confinement, de multiples entreprises sont amenées à réduire leurs activités ou à fermer leurs sites. Ceci peut limiter fortement la présence dans une zone d'activités et donner envie aux cambrioleurs de profiter de cette situation. La CCPA agit :

- en informer les entreprises de la mise en place de l'opération « tranquillité entreprises ».
- en mettant en relation des entreprises d'une même zone pour étudier l'opportunité de mettre en place une prestation de surveillance privée mutualisée

#### Création d'un fonds d'aide d'urgence

Afin de soutenir les entreprises du territoire les plus touchées par les conséquences économiques de la crise du coronavirus, la CCPA a mis en place un fonds d'urgence de 500 000 euros qui permettra le versement d'une aide de 1 000 euros aux professionnels sinistrés par l'arrêt ou la baisse significative de leur activité.

L'aide proposée peut être cumulable avec les aides déjà proposés par l'Etat, la Région et les partenaires économiques.

Les entreprises pourront faire leur demande à compter du 1<sup>er</sup> mai et ce jusqu'au 17 mai 2020 inclus.

**Dossier de demande à télécharger** sur le site de la CCPA : <https://www.cc-plainedelain.fr/>

**Renseignements / Contact** : [conomie@cc-plainedelain.fr](mailto:conomie@cc-plainedelain.fr)



## **Abondement au fonds régional d'urgence « Micro-entreprises et associations »**

La Région travaille actuellement à la mise en place d'un Fonds d'urgence destiné à soutenir, via des avances remboursables de trésorerie d'un montant compris entre 3 000 € et 20 000 €, les microentreprises (commerçants et artisans, notamment indépendants, professions libérales, etc.) et les associations à vocation économique.

Le Fonds sera financé égalité par la Région AURA, la Banque des Territoires et si elles le souhaitent les EPCI, chacune à hauteur de 2 € par habitant.

Ainsi la Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain a décidé d'abonder ce fond à hauteur de plus de 155 000 euros, ce qui permettra aux entreprises de notre territoire de bénéficier d'un fond total de 465 000 euros.

La CCPA sera l'une des toutes premières intercommunalités à conventionner avec la région pour permettre à la mise en œuvre du dispositif.

### **Informations complémentaires :**

*Amandine ARRIGONI*

*Responsable du Service développement économique*

[a.arrigoni@cc-plainedelain.fr](mailto:a.arrigoni@cc-plainedelain.fr)

07 61 71 48 57